

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes
Nièvre et Somme
1, allée des quarante
Parc d'Activités des Hauts du
Val de Nièvre – BP 30214
80420 FLIXECOURT

Tél : 03.22.39.40.40

OBJET :

Achat, aménagement et
réhabilitation énergétique du
futur siège de la Communauté
de Communes Nièvre et
Somme – Sollicitation fonds
d'appui aux EPCI et DETR 2024.

Date de convocation :
29 Avril 2024

Date de séance :
7 mai 2024

Date d'affichage :
23 Mai 2024

Membres en exercice : 55

Membres présents : 37

Membres votants : 40

Jours et heures d'ouverture :
du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h00
de 13h30 à 17h00
du vendredi de 8h30 à 12h00

N° 87/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mai, le Conseil
communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des
fêtes communale de Hangest-sur-Somme, sous la présidence de
Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

*Mmes BENEDINI, DUFRENOY, LEPOIX, DIRUY, ROUSSEL, DE
ALMEIDA, MINET, LEMAIRE, ALEXANDRE A.*

*Mrs PINCHON, LEITAO, , HERBETTE, MOREL, FOURCROY,
DELIASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON,
DELAFOSSSE, GUILLOT,, MAUGER, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS,
WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, CARLE, DELATTRE,
LOUETTE, BOULLET, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL.*

Etaient absents, excusés :

*Mmes CHEVALIER, LEBRUN, CAPRON, SOUILLARD, LICOUR,
CERNEY.*

*Mrs DE LIMERVILLE, VIGNON, ALEXANDRE E, LEULIER, COLOMBEL,
MADANI-BUTIN, BLAIZEL, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER,
LEBLANC D, LEBLANC, JM.*

Mme LEBRUN donne pouvoir à Mme DIRUY

Mme CERNEY donne pouvoir à M DUCROTOY

M ALEXANDRE donne pouvoir à Mme BENEDINI

Secrétaire de séance : M PINCHON

La séance étant ouverte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Communauté de Communes Nièvre Somme (CCNS), créée en
2017, résulte de la fusion entre la CC Ouest Amiens et la CC Val de
Nièvre et environs

Depuis 2017, les agents de la collectivité sont basés sur deux sites
différents, l'un à Flixecourt (le siège) et l'autre à Picquigny

En janvier 2024, l'association PEP 80, a mis en vente un bâtiment
de 1000 m² situé à proximité du siège de la CCNS

Cette opportunité de regrouper les équipes sur un même site a
donc été saisie et la décision d'acquérir le bâtiment a été prise lors

Des travaux d'aménagement et de réhabilitation énergétique sont cependant nécessaires.

Le montant prévisionnel de ces aménagements est estimé à 1 749 900,00 € HT réparti comme suit :


- Acquisition du bâtiment : 1 050 000,00 € HT
- Etudes et maîtrise d'œuvre : 57 200,00 € HT
- Travaux et imprévus : 642 700,00 € HT

L'Assemblée Délibérante, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré à l'unanimité.

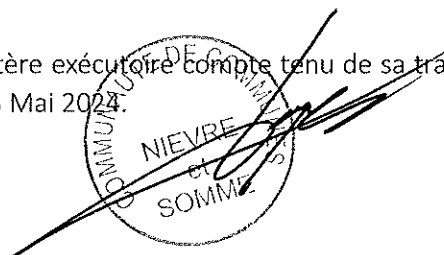
- Adopte le projet d'achat, d'aménagement et de réhabilitation énergétique du futur siège de la Communauté de Communes Nièvre et Somme et l'estimation prévisionnelle de 1 749 900,00 € HT.
- Autorise le Président à lancer les consultations pour la réalisation de cette opération et à signer les marchés correspondants.
- Autorise le Président à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires.
- Autorise le Président à solliciter l'Etat au titre de la DETR 2024 et le Département de la Somme au titre du Fonds d'Appui aux EPCI.
- Autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire
- Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Partenaires financiers	Montant ht	%
Etat-DETR 2024 Sur achat et travaux	280 000,00 €	35 % plafonné à 800 000€
Département fonds d'appui aux EPCI Sur acquisition du bâtiment	400 000,00 €	38 % sur acquisition bâtiment
CCNS	1 069 900,00 €	Reste à charge de l'opération
TOTAL	1 749 900,00 €	100 % du montant global de l'opération

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.


 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 NIEVRE
 et
 SOMME
 Pour extrait conforme,
 Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 21 Mai 2024 et de sa publication le 23 Mai 2024.


 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 NIEVRE
 et
 SOMME